



## DOCUMENT D'ENTREE EN RELATION Fiche d'informations légales

|            |          |                     |
|------------|----------|---------------------|
| Nom :      | Prénom : | Date de naissance : |
| Adresse :  |          | Lieu de naissance : |
| Courriel : |          | Portable :          |

**assuranceS-vie-sans-frais.com (AVSF) est une marque du Cabinet CONFLUENCE Patrimoine Conseil (CPC)**

Vous venez d'entrer en relation avec l'un des conseillers d'assuranceS-vie-sans-frais.com société Confluence Patrimoine Conseil. Vous avez choisi ou êtes sur le point de confier la mission de vous assister, à un professionnel réglementé et contrôlé, vous devez donc garder en mémoire les éléments suivants :

### assuranceS-vie-sans-frais.com (AVSF) CONFLUENCE PATRIMOINE CONSEIL (CPC)

CONFLUENCE Patrimoine Conseil est une S.A.R.L (Société A Responsabilité Limitée) au capital de 20 000 € - Enregistrée au RCS de Lyon Siren n°508 577 251 -

Code NAF : 6622Z - TVA Intra-communautaire n° FR 44 508 577 251  
Siège social : 23 quai Raoul Carrié - 69009 LYON - Tel : **04 72 52 96 81**

contact@assurances-vie-sans-frais.com  
[www.assurances-vie-sans-frais.com](http://www.assurances-vie-sans-frais.com)

### STATUTS LEGAUX ET AUTORITES DE TUTELLES

CONFLUENCE PATRIMOINE CONSEIL (CPC) est immatriculée au Registre Unique des Intermédiaires en Assurances, Banque et Finance (ORIAS) sous le n° 08 045 733 ([www.orias.fr](http://www.orias.fr)), au titre des activités réglementées suivantes :

**CIF** (Conseiller en Investissements Financiers) soumis à ce titre au contrôle de l'AMF, 17 place de la bourse, 75002 PARIS (<http://www.amf-france.org>). En cette qualité est enregistré auprès de l'ANACOFI-CIF (Association Nationale des Conseils Financiers-CIF), 92 rue d'Amsterdam 75009 Paris - [www.anacofi.asso.fr](http://www.anacofi.asso.fr), association agréée par l'AMF (Autorité des Marchés Financiers) sous le numéro E002492 et s'engage dans ce cadre à respecter intégralement le code de bonne conduite de l'ANACOFI-CIF disponible au siège de l'association ou sur [www.anacofi.asso.fr](http://www.anacofi.asso.fr).

En sa qualité de CIF, CPC :

- ne peut recueillir en son nom et pour son compte de fonds autres que des honoraires ;
- n'agit pas de manière indépendante au sens de l'article 325-5 du RGAMF dans la mesure où il se limite à réaliser des conseils sur les produits des partenaires fournisseurs sélectionnés et listés ci-après et peut être rémunéré par des
- rétrocessions de commissions payées par les partenaires fournisseurs.

**COA** (Courtier d'assurances), soumis à ce titre au contrôle de l'ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, 4 place de Budapest CS 92459 75436 PARIS CEDEX 09 ou [www.acpr.banque-france.fr](http://www.acpr.banque-france.fr)).

En sa qualité de courtier d'assurance, CPC :

- n'est pas autorisée à encaisser des fonds destinés à un assuré ou à une entreprise d'assurance (primes ou cotisations) ;
- agit en application de l'article L.521-2 II ° b) du Code de l'assurance. A ce titre, AVSF\* CPC n'est pas soumise à une obligation contractuelle d'exclusivité avec un organisme partenaire d'assurance mais travaille avec une sélection d'organismes d'assurances partenaires présentée ci-après ;
- agit en application de l'article L.521-2 II ° b) du Code de l'assurance. A ce titre, CPC n'est pas soumise à une obligation contractuelle d'exclusivité avec un organisme partenaire d'assurance mais travaille avec une sélection d'organismes d'assurance partenaires présenté ci-après.

**Agent Immobilier** : exerce également une activité d'intermédiation immobilière et à ce titre, est titulaire de la carte professionnelle n°CP6901 2018 000 030 625 délivrée par la CCI Lyon Métropole Saint Etienne Roanne. Pas de détention de fonds. L'activité est contrôlable par le CNTGI et la DGCCRF.

Conformément aux obligations légales CPC dispose d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle (RCP) et d'une Garantie Financière suffisantes couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du code monétaire et financier, du code des assurances et de la loi Hoguet. La société a souscrit auprès de CGPA, entreprise d'assurance non-vie, sise au 46 rue Cardinet 75017 Paris une Police d'assurance n°RCP10285 sous le N° sociétaire : C109656 présentant les caractéristiques suivantes :

- Activité d'intermédiaire d'assurance** : Responsabilité Civile Professionnelle de **2.500.000 €**/année d'assurance  
Telle que régie par les articles L 511-1 et suivants du Code des Assurances
- Activité de démarcheur bancaire ou financier** : Responsabilité Civile Professionnelle de **1.500.000 €**/ année d'assurance  
Telle que régie par l'article L 341-1 alinéa 1 à 6 du Code Monétaire et Financier
- Activité de Conseiller en Investissement Financier** : Responsabilité Civile Professionnelle de **1.500.000 €**/ année d'assurance  
Telle que régie par les articles L 541-1 et suivants du Code Monétaire et Financier

- Activité d'Intermédiaire en Transaction Immobilière** : Responsabilité civile Professionnelle de **1.500.000 €**/ année d'assurance.  
Telle que régie par la loi 70-9 du 2 janvier 1970 et le décret n°72-678 du 20 juillet 1972  
Et Garantie Financière de **110.000 €**/année d'assurance.  
Telle que régie par la loi 70-9 du 2 janvier 1970 et le décret n°72-678 du 20 juillet 1972

### MODALITES DE LA PRESTATION DE COURTAGE

La prestation de courtage est réalisée Dans le cadre de la recommandation personnalisée, selon le niveau de service de niveau 2.

AVSF - CPC réalise un service de recommandation personnalisée entre plusieurs contrats **OU** options au sein d'un contrat au sens de l'article L521-2 du Code des assurances.

AVSF - CPC réalise un suivi personnalisé au travers de proposition d'arbitrage conseillés.

### PARTENAIRES

Vous trouverez, ci-dessous, la liste des partenaires de CPC ainsi que les modes de rémunérations applicables :

| Types de partenaires   | Partenaires   | Rémunération |
|--|---|--------------|
| <b>Organismes financiers (Sociétés de gestion de portefeuille, entreprises d'investissement)</b> | 123 INVESTMENT MANAGERS, FINANCIERE DE L'OXER, LA FRANCAISE AM, INTERGESTION, PAREF GESTION, SIGMA GESTION  | Commissions  |
|  | INTER INVEST  |              |
|  | PRIMONIAL, UAF LIFE PATRIMOINE  |              |
| <b>Organismes d'assurance (compagnies d'assurance, courtiers grossistes) hors AVSF</b>           | AFI ESCA, AG2R LA MONDIALE, APRIL Assurances Intentional, AXA, CARDIF (groupe BNP), CIPRES VIE, E-CIE VIE (groupe GENERALI), GENERALI VIE, METLIFE EUROPE, ORADEA VIE (groupe SOCIETE GENERALE), SPIRICA (groupe CREDIT AGRICOLE), SURAVENIR SWISS LIFE | Commissions  |
|  | PREMAVALS, ALPTIS, APICILERES ASSURANCES, SOLLY AZAR  |              |
|  | GENERALI VIE (groupe GENERALI), SPIRICA UAF Life Patrimoine (groupe CREDIT AGRICOLE), SURAVENIR PRIMONIAL   |              |
| <b>Partenaires immobiliers</b>   | 6EME SENS, BOUYGUES IMMOBILIER, CILOGER, COGEDIM, CONFIANCE INVESTISSEMENT  | Commissions  |
| <b>Partenaires produits de défiscalisation (ex : Girardin)</b>                                   | ECOFIP, IPLUS DIFFUSION, LE CONSERVATEUR, PERL  | Commissions  |

[www.assurances-vie-sans-frais.com](http://www.assurances-vie-sans-frais.com)

Tél : **04 72 52 96 81** - Siège social : **23, quai Raoul Carrié 69009 Lyon**



Nous attirons votre attention sur le fait que : CPC ne détient aucune participation directe ou indirecte significative ou égale ou supérieure à 10 % des droits de vote ou du capital d'un de ces partenaires. Inversement aucun de ces partenaires ne détient de participation directe ou indirecte, significative ou égale ou supérieure à 10% des droits de vote ou du capital de CPC.

Par ailleurs, aucun partenaire ou autre concepteur ne représente plus de 33% du chiffre d'affaires en intermédiaire.

Nos recommandations, solutions de placements ou d'intermédiation sont conformes à notre volonté d'expertise et déontologique.

## MODE DE FACTURATION ET REMUNERATION

Le client est informé que le conseiller est lié par des conventions de courtage, de distribution, de commercialisation à des sociétés de gestion, des compagnies d'assurances lui permettant de percevoir des commissions à raison des produits conseillés et souscrits par les clients.

Ces commissions peuvent varier entre 1 et 5% du montant investi lors de la souscription et sont comprises entre 0,1 % et 1,50% annuellement sur l'actif investi.

L'intervention dans le cadre d'une mission de Conseiller en Investissement Financier, faite sur demande du client, fait obligatoirement office de facturation, avec tarification personnalisée en fonction de la complexité du dossier, sur une base horaire de 100 € HT, soit 120€ TTC. Aucune facturation n'est émise avant présentation d'une lettre de mission dans laquelle les conditions sont explicitées (le présent document ne fait pas office de devis).

**Le client est assuré de ne pas se voir solliciter de facturation d'honoraires à raison de la prestation de courtage en assurance-vie (IAS).**

## CLAUSE DE CONFIDENTIALITE - RGPD

Afin de pouvoir étudier votre demande et vous proposer des produits en accord avec vos besoins, des informations sont recueillies et enregistrées dans un fichier informatisé. Elles sont conservées sur un serveur interne pendant toute la durée de notre relation et archivées selon les délais de prescription en vigueur. Elles sont utilisées exclusivement dans le cadre de notre relation d'affaire, à des fins de conclusion, gestion et d'exécution de contrats d'assurance, de souscription d'instruments financiers, d'acquisition de biens immobiliers, d'application de la réglementation en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, de lutte contre les fraudes, et de mise en place de virements ou prélèvements bancaires.

Ces informations peuvent être transmises à notre agrégateur de comptes, notre prestataire de mailing, à tous organismes partenaires mentionnés ci-avant, et à leurs sous-traitants. Les données peuvent également être transmises s'il y a lieu, aux autorités administratives et judiciaires pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires en vigueur, à toutes personnes intervenant au contrat tels qu'avocats, experts, auxiliaires de justice et officiers ministériels, curateurs, tuteurs, enquêteurs, professionnels de santé, médecins-conseils, aux organismes sociaux lorsqu'ils interviennent dans le règlement des sinistres et des prestations. Des informations vous concernant peuvent également être transmises à toutes personnes intéressées au contrat (souscripteur, assuré, adhérent et bénéficiaire du contrat).

Par ailleurs, vous acceptez expressément le recueil et le traitement des données concernant votre santé. Ces données sont nécessaires à la gestion de votre contrat et de vos garanties, et sont traitées dans le respect des règles de confidentialité médicale. Elles sont exclusivement destinées aux Médecins-conseil ou services en charge de la gestion de vos garanties.

Conformément à la loi « informatique et libertés » de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 et 2018 et au règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 applicable à compter du 25 mai 2018, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de portabilité, de rectification, de suppression et d'opposition aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant par écrit à Monsieur Loïc BOUCHET, Délégué à la protection des données (DPO) de notre cabinet, à l'adresse suivante : CONFLUENCE PATRIMOINE CONSEIL – contact@confluence-patrimoine-conseil.com – 23 quai Raoul Carrié 69009 LYON

Vous avez la faculté d'introduire une réclamation relative au traitement de vos données personnelles :

- Sur le site de la CNIL en remplissant un formulaire de plainte en ligne ;
- Par courrier postal en écrivant à : CNIL - 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07

Concernant vos données de santé, ces droits s'exercent en plus par courrier postal auprès du Médecin-conseil de l'Assureur dont nous vous transmettrons, le cas échéant, les coordonnées.

## TRAITEMENT DES RECLAMATIONS

(Articles L521-2, I du code des assurances et Recommandation 2016-R-02 de l'ACPR, Article 325-12-1 du RGAMF et Instruction AMF n° 2012-07 du 13/07/2012-MAJ 24/04/2013)

Pour toute réclamation, vous pouvez contacter directement votre conseiller ou saisir le service réclamation aux coordonnées suivantes :

AVSF - CPC - Service réclamation - 23, quai Raoul Carrié - 69009 Lyon

Votre Conseiller s'engage à accuser réception de votre réclamation dans le délai maximum de dix jours ouvrables à compter de la réception de la réclamation et à vous répondre au fond dans un délai de deux mois. Tous les moyens nécessaires seront apportés afin de résoudre votre problématique dans le meilleur délai, sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées.

Si ces voies de recours internes n'aboutissent pas aux résultats escomptés ou si vous étiez insatisfait du traitement, vous avez la possibilité de faire appel aux médiateurs suivants :

- concernant une réclamation, en qualité de consommateur, portant sur instrument financier ou un conseil en investissement financiers : Médiateur CIF : Madame Marielle COHEN-BRANCHE, Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers, 17 Place de la Bourse, 75002 Paris (<http://www.amf-france.org/Lemediateur-de-l-AMF>) ;
- concernant une réclamation, en qualité de consommateur, portant sur un produit ou service d'assurance ou un conseil portant sur un produit ou service d'assurance : Médiation de l'Assurance, TSA 50110, 75441 Paris Cedex 09 ([www.mediation-assurance.org](http://www.mediation-assurance.org)) ;
- concernant une réclamation, en qualité de consommateur, portant sur une opération immobilière : Médiation de la consommation - ANM CONSO, 62 Rue Tiquetonne, 75002 Paris ([www.anm-conso.com/anacofi-iobsp](http://www.anm-conso.com/anacofi-iobsp)) ;
- concernant une réclamation, en qualité de client entreprise, quel que soit le type de prestation : Médiateur de l'Anacofi 92 rue d'Amsterdam 75009 Paris.

## Validation du document d'entrée en relation

Vous êtes susceptible de recevoir des offres commerciales personnalisées et spécialisée relatives à des produits et services analogues à ceux que vous avez souscrit ou à la gestion de votre contrat.

Nous vous remercions de confirmer votre accord en cochant cette case :

Vous nous autorisez à transmettre toutes documentations précontractuelles, contractuelles ou de conseils sur un support durable au format numérique en version PDF et notamment les conditions générales, les DIC et IPID produits ou les DIS des fonds... Toutefois vous pouvez-avoir accès à tous les documents au format papier sur simple demande.

Nous vous remercions de confirmer votre accord en cochant cette case :

Vous nous autorisez à utiliser votre adresse mail et numéro de portable (indiqués ci-dessous) dans le cadre des signatures électroniques pour les opérations précontractuelles d'adhésion ou souscription de gestion et de conseils. Ces coordonnées ne sont jamais transmises à d'autres prestataires que les intervenants nécessaires à la bonne gestion de votre mission.

Nous vous remercions de confirmer votre accord en cochant cette case :

**Signature :**